



Carnet de suivi



Mes contacts :

MON / MA RÉFÉRENT.E

Prénom NOM :

Email :

Téléphone :

Adresse de l'agence :

Horaires d'ouverture :

RÉFÉRENT.E HANDICAP

Prénom NOM :

Email :

Le CSP, qu'est-ce que c'est ?

Entretien de pré-bilan

Pour faire le pont sur vos besoins, vos attentes et coconstruire le déroulé de la phase 1 de l'accompagnement.

Entretien de PSP

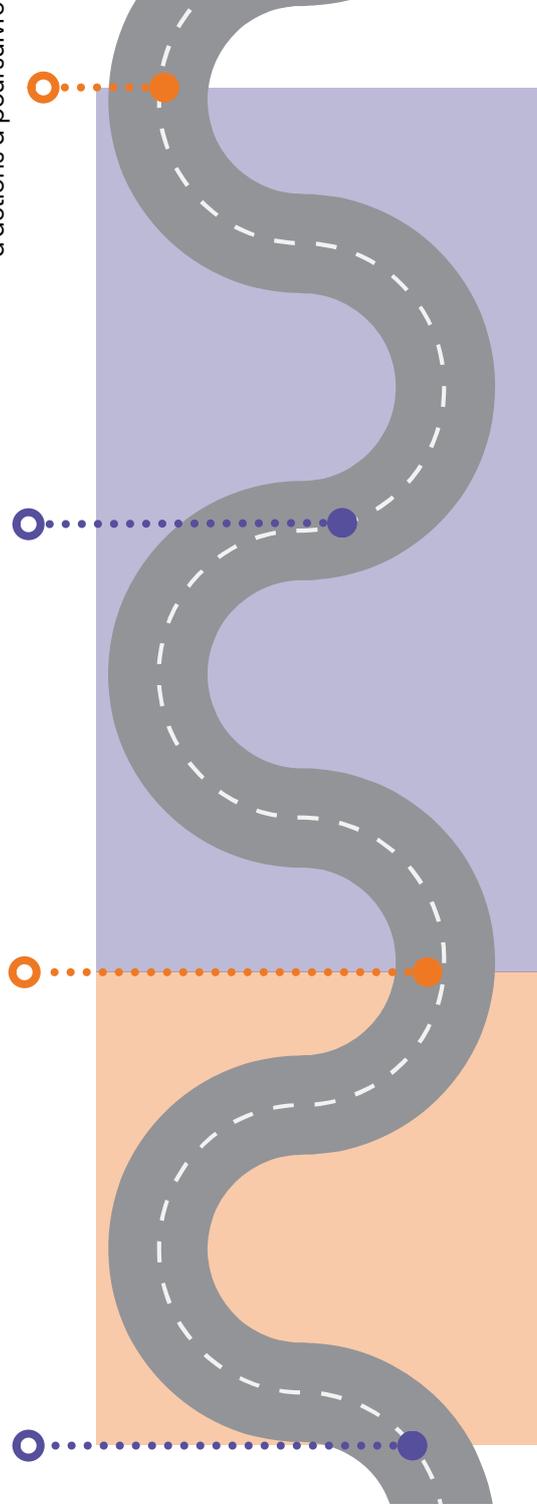
Dans les 2 premiers mois, pour formaliser le projet que vous aurez choisi de réaliser et le plan d'action associé.

Entretien Point d'étape

Au cours du 4ème mois, pour faire le point sur l'évolution de votre projet et sécuriser votre parcours.

Entretien Bilan

- En cas de sortie anticipée : pour sécuriser votre intégration sur votre nouveau poste
- En fin d'accompagnement : pour faire le bilan de votre parcours et établir le plan d'actions à poursuivre.



Phase 1 : Élaboration du projet professionnel

- 4 à 8 premières semaines d'accompagnement.

Phase 2 : Mobilisation et accompagnement

- Recherche d'emploi
- Reconversion
- Création / reprise d'entreprise

Tout au long des phases 1 et 2, des outils sur lesquels vous appuyer :

- Entretiens individuels avec votre référent.e CSP
- Ateliers thématiques
- Webinaires
- Sessions DMA
- Work café
- Démarches en autonomie

Retour à l'emploi

- CDI, CDD / CTT d'au moins 6 mois (187 jours), ou création / reprise d'entreprise
- Suivi dans l'emploi ou l'activité pendant 6 mois
- Si rupture de la période d'essai, réintégration dans le CSP

Mémo CSP - Les informations importantes à connaître :

Durée et congés	<ul style="list-style-type: none"> Le CSP dure 12 mois, il peut être prolongé dans certaines situations (cf Prolongation du CSP) Congés : jusqu'à 35 jours maximum, à déclarer auprès de votre référent.e.
Indemnité ASP	<ul style="list-style-type: none"> Si vous aviez au moins 1 an d'ancienneté sur votre dernier poste : le montant de l'ASP est égal à 75% du salaire brut Si vous aviez moins d'1 an d'ancienneté : le montant de l'ASP est égal au montant de l'ARE.
Actualisation	<p>Il faudra vous actualiser toutes les fins de mois au 3949, sur francetravail.fr ou sur l'application</p> <ul style="list-style-type: none"> En formation : déclarer être toujours à la recherche d'un emploi et "oui" en formation En emploi : déclarer être toujours à la recherche d'un emploi et déclarer les heures travaillées et le salaire brut perçu
Communication des évènements à France Travail	<p>Vous devez informer votre référent.e CSP de tout changement de situation et lui fournir les justificatifs nécessaires au plus tôt (emploi, création d'entreprise, arrêt maladie, congés, formation, abandon de la prestation, etc.)</p>
Reprise d'activité en CSP	<ul style="list-style-type: none"> Emploi salarié : transmettre une copie de votre contrat de travail à votre référent.e CSP et télécharger la copie de votre bulletin de salaire sur votre espace personnel France Travail. Création / reprise d'entreprise : transmettre la copie de votre extrait Kbis à votre référent.e CSP. Dans les cas de reprise d'emploi de moins de 6 mois : continuer à s'actualiser pendant la période d'essai. Un contrat de travail de moins de 3 jours met fin au CSP. Vous pouvez cumuler les contrats de plus 3 de jours et moins de 6 mois, dans la limite de 6 mois (187 jours) cumulés.
Prime de reclassement	<ul style="list-style-type: none"> Pré-requis : 1 an d'ancienneté minimum sur votre dernier poste Elle peut être sollicitée pour une reprise d'emploi en CDI, CDD ou CTT d'au moins 6 mois Date d'embauche pendant les 10 premiers mois du CSP Formulaire à demander à votre référent.e CSP et à transmettre à France Travail dans un délai de 30 jours maximum suivant la date de reprise d'emploi
Indemnité différentielle de reclassement	<ul style="list-style-type: none"> En cas de reprise d'emploi avec une rémunération inférieure à la rémunération de votre emploi précédent pour le même nombre d'heures travaillées par semaine Date d'embauche avant le terme des 12 mois du contrat CSP Formulaire à demander à votre référent.e CSP et à transmettre à France Travail
Formation	<ul style="list-style-type: none"> Il faudra solliciter plusieurs organismes de formation. Demander à l'organisme de formation choisi de réaliser un devis. Déterminer le financement retenu : CSP (PSE), fonds régionaux, POEI, CPF à mobiliser si la formation est éligible sinon mobiliser l'AIF. Si CPF (prioritaire), demander un devis à l'organisme via la plateforme "Mon compte formation" et valider le devis. Si AIF, l'organisme crée le devis dans KAIROS puis vous validez le devis Kairos dans votre espace personnel France Travail. Continuer à vous actualiser tous les mois durant la formation en indiquant « toujours à la recherche d'un emploi ».
Prolongation du CSP	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt maladie dans la limite de 4 mois supplémentaires Congé maternité / paternité dans la limite de la durée légale de ce congé Congé adoption, proche-aidant, périodes de versement de l'allocation journalière de présence parentale Reprise d'emploi après le 6ème mois de CSP dans la limite de 3 mois supplémentaires Il est possible de cumuler plusieurs périodes de prolongation du CSP dans la limite des périodes indiquées ci-dessus. Les périodes d'arrêts maladie durant une reprise d'activité ne sont pas prises en compte pour prolonger le CSP.
Suspension du CSP	<ul style="list-style-type: none"> Maladie, maternité Perception de l'allocation de présence parentale Perception du complément de libre choix d'activité Perception de la prestation d'accueil du jeune enfant Contrat service civique / national Déménagement à l'étranger
Fin du CSP	<p>Le lendemain de la date de fin du CSP : s'actualiser et faire une demande d'ARE auprès de France Travail.</p>

Mes rendez-vous obligatoires

Date / heure :

Objet du rendez-vous : **Work Café d'accueil**

Suite à cette rencontre :

- je m'inscris à la communauté de pairs : oui non
- je m'inscris au Work Café Projet : oui non

Date / heure :

Objet du rendez-vous : **Entretien Plan de Sécurisation Professionnelle (PSP)**

Suite à cette rencontre, je retrouve mon plan d'action détaillé sur le document "Plan de Sécurisation Professionnelle (PSP)" remis par mon référent.

Date / heure :

Objet du rendez-vous : **Entretien Point d'étape**

Suite à cette rencontre, je retrouve mon plan d'action détaillé sur le document "Point d'étape" remis par mon référent.

Date / heure :

Objet du rendez-vous : **Entretien Bilan**

Suite à cette rencontre, je retrouve mon plan d'action détaillé sur le document "Bilan de fin d'accompagnement" remis par mon référent.

Mes rendez-vous de suivi

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Mes rendez-vous de suivi

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Mes rendez-vous de suivi

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Présentiel

Visio

Téléphone

Objet du rendez-vous :

Mon plan d'action :

Mes ateliers thématiques/ webinaires / sessions DMA

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Mes ateliers thématiques/ webinaires / sessions DMA

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Mes ateliers thématiques/ webinaires / sessions DMA

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Date / heure :

Atelier Webinaire Session DMA

Présentiel Visio

Thématique / intitulé :

Mon plan d'action :

Mon Work Café Projet

Intitulé du projet :

Date / heure :

Objectifs de la rencontre :

Mes actions à réaliser pour le projet :

Date / heure :

Objectifs de la rencontre :

Mes actions à réaliser pour le projet :

Date / heure :

Objectifs de la rencontre :

Mes actions à réaliser pour le projet :

Date / heure :

Objectifs de la rencontre :

Mes actions à réaliser pour le projet :



Mes notes





Mes notes





Mes notes





Me réinscrire à France Travail après le CSP

- **Quelques jours avant** le dernier jour de CSP, vous allez recevoir un courrier de France Travail : **“Fin de Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)”** vous informant qu’il faudra vous réinscrire comme demandeur d’emploi sur www.francetravail.fr **au plus tard dans les 5 jours suivant le dernier jour en CSP**. Le lien pour se réinscrire n’est pas encore actif sur votre espace personnel.
- **Dans les 2 jours qui suivent la fin du CSP**, vous allez recevoir un 2ème courrier de France Travail, **«Décision de cessation d’inscription»** => le lien **«Me réinscrire» est alors actif** sur l’écran d’accueil de l’espace personnel France Travail.
- **Compléter le formulaire en ligne**. Les informations déjà connues par France Travail seront renseignées. Il peut vous être demandé des pièces justificatives complémentaires à fournir. Si besoin et/ou renseignement d’information erronée, une aide en ligne est proposée pour renseigner le formulaire (et appel d’un conseiller France Travail pour vous guider).
- À la fin du formulaire, **une date de rendez-vous** est proposée pour un premier entretien avec un conseiller France travail. Valider la date et l’horaire de rendez-vous retenus.
- **Au lendemain de la réinscription**, réception d’un courrier de France Travail confirmant l’inscription, l’ouverture de droit à l’ARE et la confirmation du rendez-vous pour le premier entretien.
- **La réinscription prendra effet** dès le lendemain de la fin du contrat de sécurisation professionnelle. À défaut, elle prendra effet à la date de la demande.